



# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Évoléa, coopérative habitat de l'Allier, est concessionnaire du projet LOGIPARC 03 jusqu'en 2026. Depuis 90 ans, Évoléa, initialement bailleur social, gère également des opérations de construction sur tout le département de l'Allier, des opérations d'aménagement et des opérations exceptionnelles pour le compte de tiers.

Volant initier une dynamique d'intégration de l'environnement sur son espace communautaire, Moulins Communauté, Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) mutualisant les compétences de 44 communes, est déterminé à inscrire ses projets de territoire dans le respect des principes du développement durable.

Engagés ensemble dans une prise de conscience environnementale, Évoléa et Moulins Communauté aménagent un parc d'activité logistique à vocation multimodale au cœur de la Sologne bourbonnaise, territoire riche d'un fort patrimoine naturel et paysager.

Évoléa et Moulins Communauté souhaitent également fédérer les parties prenantes pour construire et partager un projet de qualité, attractif et contribuant à limiter l'impact carbone.

Dans un souci affirmé d'intégration environnementale dès les premières études de définition et de faisabilité, Moulins Communauté et Évoléa se sont engagés dans une démarche de conception de **LOGIPARC 03 comme une zone d'activités économiques soucieuse de l'Environnement**.

En partenariat avec la Région Auvergne devenue Région Auvergne-Rhône-Alpes, **LOGIPARC 03** a été le 1er parc en création à être signataire de la Charte Régionale de développement durable des parcs d'activités d'Auvergne.

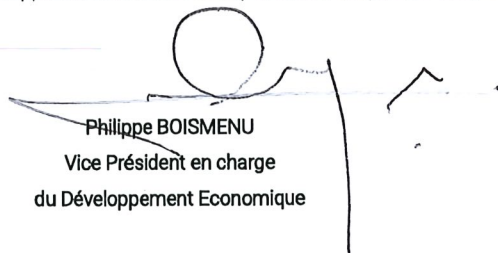
Évoléa et Moulins Communauté s'engagent dans un processus d'amélioration continue permettant d'optimiser la performance environnementale. A travers leur Système de Management Environnemental (SME), élaboré selon la norme ISO 14001, Évoléa et Moulins Communauté s'engagent à satisfaire leurs obligations de conformité et à prévenir la pollution et les nuisances.

**Le périmètre de certification concerne les activités suivantes :**

- ◆ Les études de conception de l'ensemble du LOGIPARC 03 ;
- ◆ Les travaux d'aménagement ;
- ◆ L'accueil des entreprises ;
- ◆ La gestion des espaces publics
- ◆ La gestion des parcelles jusqu'à commercialisation ou rétrocession.

Cet engagement se traduit, dès la phase de conception et durant l'aménagement du parc, par :

- ◆ L'aménagement d'espaces publics qui favorise la biodiversité et limite les impacts écologiques ;
- ◆ La garantie d'une qualité paysagère et architecturale du site afin d'intégrer **LOGIPARC 03** dans son environnement ;
- ◆ L'aménagement de corridors écologiques, pour favoriser le maintien et l'augmentation de la biodiversité sur **LOGIPARC 03**, via un plan de gestion ;
- ◆ L'application d'une Charte Chantier Faible Impact, signée par toutes les entreprises de travaux intervenant sur le périmètre de certification ;
- ◆ La gestion des eaux pluviales par l'aménagement de systèmes alternatifs (noues) ainsi que la gestion des eaux usées, avec la construction d'une station d'épuration intégrant un TCCR (Taillis à Très Courte Rotation), avec un objectif zéro rejet sur site ;
- ◆ Le développement de modes de déplacement adapté aux usagers.

  
Philippe BOISMENU  
Vice Président en charge  
du Développement Economique

11 janvier 2021

  
Hélène CHESSEL  
Directeur Général  
D'Évoléa